

# **COMMUNE DE FARAMANS**

\*\*\*\*\*

## **Comptes-rendus du Conseil Municipal**

### **SEANCE DU 13 DECEMBRE 2018 à 20h00**

**Absents :** F. Gaignaire (pouvoir à G. Jouvhomme)

#### **1 - Crédit irrécouvrable**

M. le Maire expose que M. Arici Livio a, depuis plusieurs années, une dette de 3 212 € auprès du camping municipal. Le comptable du Trésor précise que toutes les voies de recours ont été explorées et que le créancier a été déclaré insolvable ; la créance est donc irrécouvrable.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de prendre acte de l'irrécouvrabilité de la créance Arici et d'admettre en non-valeur la somme de 3 212 € au budget camping.

#### **2 - Bièvre Isère Communauté : transferts de charges**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que divers transferts de charges entre Bièvre Isère Communauté et les communes ont été calculés par la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées).

Ces transferts doivent tous être approuvés par le Conseil Municipal même si deux d'entre eux seulement concernent la commune de Faramans :

- compétence "GEMAPI" (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) : le montant du transfert correspond à la contribution précédemment versée au Syndicat Hydraulique, soit 4930 € pour la commune de Faramans ;
- accueil de loisirs sans hébergement (accueil extrascolaire des enfants) : il s'agit là de définir une nouvelle répartition du montant total de 112 274 €, non plus entre les 6 communes où sont situés ces accueils, mais entre toutes les communes en fonction du nombre de journées-enfants de chacune ; avec ce calcul, la part de la commune de Faramans s'élève à 3460 €.

Les autres sont relatifs à :

- la bibliothèque de St Étienne de St Geoirs : 121 243 € ;
- le multi-accueil de St Jean de Bournay : 45 432 € (fonctionnement) et 13 003 € (investissement) ;
- les Zones d'Activités Économiques (ZAE) des communes d'Artas (la Chaplanière, 4 421 €), Beauvoir de Marc (la Fontaine, 4 221 €), La Côte Saint André (les Meunières 1, 10 488 €) et Marcilloles (les Portes du Vercors, 6 045 €) ;
- la voirie, compétence restituée aux communes de l'ex Communauté de Communes de la Région St Jeannaise : le montant total à répartir est de 844 311 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les transferts de charges ci-dessus.

#### **3 - ONF : vente de bois**

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de l'agent patrimonial de l'Office National des Forêts concernant les coupes à asseoir en 2019 : sont concernées une partie de la coupe n°15 et une partie de la n°16 (volume estimé : 40 m<sup>3</sup>), proposées à la vente en BSP (Bloc et Sur Pieds) ou BF (Bois Façonné).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de l'ONF et donne pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires.

#### **4 - Budget commune : décision modificative n°1**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il manque des crédits pour la rénovation du centre culturel et de la maison Ramu.

Il propose donc de transférer, en dépenses d'investissement, 135 000 € du compte 2111 (terrains nus) et 10 000 € du compte 21318 (autres bâtiments publics) au compte 2132 (immeubles de rapport), soit 145 000 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°1.

\*\*\*\*\*

## **SEANCE DU 16 JANVIER 2019 à 20h00**

### **1 - Avis du Conseil Municipal sur le Programme Local de l'Habitat (PLH) Intercommunal**

M. le Maire présente le projet de PLH qui a été arrêté par le Conseil Communautaire du 18 décembre 2018. Le Conseil Municipal doit maintenant rendre un avis avant que le projet ne soit soumis au Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH), par l'intermédiaire du Préfet. Après prise en compte d'éventuelles remarques du CRHH, il pourra être définitivement adopté par le Conseil Communautaire. Le budget prévisionnel du PLH est de 2 315 000 € sur 6 ans.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des différentes pièces du dossier et à l'unanimité, rend un avis favorable sur le projet de PLH.

### **2 - Installation de la vidéo-protection : demandes de subventions**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que depuis plusieurs années la commune doit faire face à un accroissement des actes d'incivilité et de vandalisme commis à l'encontre de son patrimoine mobilier et immobilier. Considérant l'importance de la prévention dans le cadre de sa mission de sécurité due aux Faramantois, l'introduction d'un dispositif de vidéo-protection peut être un outil pertinent.

M. le Maire rappelle qu'un tel système est un moyen de prévention : il a un rôle dissuasif mais peut aussi, dans certains cas, permettre l'identification des auteurs d'actes répréhensibles.

Le projet, défini en lien avec les services de gendarmerie, a un coût estimé à 93 935.50 € HT.

Il pourrait être subventionné par :

- le Conseil Départemental de l'Isère ;
- la région Auvergne-Rhône-Alpes ;
- le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) ;
- le Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIL).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à déposer des demandes de subventions auprès des organismes ci-dessus pour l'installation d'un système de vidéo-protection.

### **3 - SEDI : éclairage public**

M. le Maire rappelle que la commune a demandé au Syndicat des Energies de l'Isère (SEDI) le remplacement des lampes dites "ballons fluos", désormais interdites. Une première tranche de travaux a été réalisée en 2018 et la fin est envisagée pour 2019. Le coût de cette seconde tranche est estimé à 32 138 € TTC : 29 435 € de financement externe et 2 703 € à la charge de la commune.

Afin de permettre au SEDI de planifier ces travaux, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du projet présenté et de son plan de financement.

### **4 - Souscription à l'augmentation de capital de la S.E.M.C.O.D.A.**

M. le Maire rappelle que le partenariat pour la réalisation d'une maison de santé pluridisciplinaire et de 12 logements a été acté par une délibération en date du 3 novembre 2016 : la commune de Faramans devait mettre à disposition de la SEMCODA (Société d'Économie Mixte de Construction du Département de l'Ain) l'emprise foncière nécessaire (dans le cadre d'un bail emphytéotique moyennant un loyer payé d'avance d'un montant de 300 000 €) et participer à la prochaine augmentation de capital de la SEMCODA à hauteur de 300 000 €.

Le bail emphytéotique signé, le 30 Octobre 2017, conjointement par la SEMCODA et la commune de Faramans, confirmait la délibération du 3 novembre 2016.

En Octobre 2018, le service foncier de la SEMCODA avertissait la commune de Faramans que, suite à une décision de la Chambre Régionale des Comptes du 26 juillet 2018, il n'y aurait pas d'augmentation de capital et il ne lui était donc pas possible de respecter l'accord passé.

La SEMCODA proposait alors de modifier les termes du bail emphytéotique, soit en ramenant le loyer de 300 000 € à 1 € symbolique, soit en demandant à la commune le versement d'une subvention de 300 000 €.

Dans les deux cas, la commune n'aurait plus de contrepartie (actions SEMCODA à hauteur de 300 000 €).

M. le Maire fait remarquer que le bail emphytéotique a été conclu bien avant le rapport d'observations de la Chambre Régionale des Comptes, que le juge des Comptes formule des préconisations qui ne semblent valoir que pour les opérations à venir, pas pour celles ayant déjà été validées par un accord formalisé, et

que la commune de Faramans a apporté sa garantie à l'emprunt d'un montant de 453 985 € contracté pour l'opération par la SEMCODA.

Tous ces éléments ayant été pris en considération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande le maintien des termes et clauses financières prévus au bail du 30 octobre 2017.

## **5 - Amélioration énergétique du centre culturel : demandes de subventions**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le centre culturel pourrait être réhabilité afin de réaliser de notables économies d'énergie. Le montant estimatif des travaux nécessaires s'élève à 172 241.68 € HT.

Ce projet pourrait être subventionné par :

- le Conseil Départemental de l'Isère ;
- la région Auvergne-Rhône-Alpes ;
- l'État, au titre de la DETR.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à déposer des demandes de subventions auprès des organismes ci-dessus pour l'amélioration énergétique du centre culturel.

## **6 - SEDI : mutualisation des certificats d'économies d'énergie**

M. le Maire donne lecture au conseil municipal de la proposition du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Isère (SEDI), consistant à lui confier la gestion des Certificats d'Economie d'Énergie (CEE) issus de travaux d'efficacité énergétique réalisés par la commune. La gestion de ces CEE étant administrativement et techniquement lourde, il est intéressant de pouvoir la confier à un dépositaire commun qui peut valoriser au mieux les CEE et reverser la recette aux bénéficiaires des travaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le principe de la convention de valorisation des certificats d'énergie proposée par le SEDI, autorise M. le Maire à signer ladite convention et donne mandat au SEDI afin d'effectuer toutes les diligences administratives liées au dépôt des dossiers de CEE.

\*\*\*\*\*

## **Comptes rendus du Conseil Municipal d'Enfants (C.M.E.)**

### **Séance du 16 octobre 2018**

Après avoir accueilli les nouveaux élus, Elyne Jouvhomme, Maxime Marnat, Yoan Geffroy, le règlement intérieur du C.M.E. est survolé et distribué à tous.

#### **Finances :**

Bilan financier de l'année 2017/2018 :

- 1 802€48 restent des années précédentes
- 3 000€00 attribués au CME en 2017/18

Total : 4 802€48

Deux jeux ont été commandés pour compléter ceux déjà installés à proximité du camping, ainsi qu'un banc pour une valeur de 3 999€83. Il reste donc 802€65.

Comme chaque année, la somme attribuée au CME par le Conseil Municipal Adulte sera de 3 000€. A cette somme, on rajoute ce qu'il reste de l'année dernière 802€65 ; soit un total de 3802.65€.

#### **Propositions 2018/19**

Ethan Covarel dit que, dans le cadre de la garderie périscolaire, les jeux extérieurs pour les plus grands dans la cour de la maternelle ne sont pas adaptés. Certains de ses camarades auraient aimé la pose de panneaux de basket et/ ou de cages de foot.

### **Séance du 20 Novembre 2018**

Anaïs Nesmoz a décidé de démissionner de son poste. Après avoir consulté le règlement intérieur du CME, il apparaît que ce sera Maëlys Djellouli qui prendra sa place.

#### **Propositions**

Plusieurs conseillers ont interrogé les autres élèves afin de recueillir des idées de projets.

En voici la liste :

- Des cages de foot pliantes avec des ballons en mousse à l'école maternelle.  
Les adultes comprennent bien le problème des plus grands qui ne trouvent pas leur place dans la cour de la maternelle. Il faudra donc réfléchir à l'organisation de l'espace et au respect du matériel fourni.

- Il faut des jeux pour les grands pendant les temps périscolaires : ballons plus durs, puzzles en boule (3D), vélos, paniers de basket.
- Il serait intéressant d'avoir une salle pour se retrouver (faire les devoirs, parler doucement).

### **Remerciements**

Les élus qui ont assisté au Festival International du Cirque remercient M. Neuder, Vice-Président à la Région et Président de la Communauté de Communes de Bièvre Isère, qui a pu avoir des places.

### **Projets 2018/2019**

Les élus confirment leur volonté d'organiser « une journée propre » Il est décidé que des groupes de travail devront se constituer lors de la prochaine réunion.

### **Questions diverses**

Des informations sont demandées concernant l'éclairage public : une partie des ampoules a été changée afin de se conformer aux nouvelles lois. Cette nouvelle technique permet de diminuer la consommation. De plus, l'intensité est diminuée de 23h à 5h.

## **Séance du 11 Décembre 2018**

### **Préambule :**

Annonce de la démission de Luna LAURENT. Pour ce remplacement, une élection doit être organisée le 11 janvier 2019.

Les élus adultes informent l'assemblée qu'un contrôle a été fait par une inspectrice de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes. Cette personne a constaté l'absence de certains documents en Mairie et a fait des remarques sur l'installation des 2 premiers jeux. Si nous n'arrivons pas à satisfaire aux exigences, ce lieu pourra être démonté donc affaire à suivre.

### **Formation des groupes de travail en vue de l'organisation de la « JOURNÉE PROPRE » :**

- date et communication : Tess Chatagnon et Ethan Covarel
- matériels nécessaires et organisation du ramassage : Elyne Jouvhomme, Emma Bouvier-Patron et Maxime Marnat
- zones de ramassage et répartition des participants : Maëlys Djellouli, Quentin Serverin et Yoan Geffroy

### **Bilan de la séance de travail :**

- Date et communication :
  - Plusieurs dates sont proposées, de 9h à 12h.
  - Un apéritif serait offert aux participants à la salle des fêtes.
  - Communication : des affiches devront être réalisées et placées à l'école, dans les commerces et au stade.
- Matériels et organisation :
  - Il faudra des pelles, des brouettes, des gants, des sacs, des pinces. On pourra demander aux personnes présentes d'apporter leurs propres outils, mais aussi, il faudra voir avec la mairie si elle peut aider pour fournir du matériel.
- Le zonage et la répartition des participants : Il n'est pas facile de concrétiser les observations faites sur le plan de la commune

## **Séance du 15 Janvier 2019**

### **Préambule :**

Présentation officielle d'Héloïse Grivaux nouvelle conseillère municipale.

### **La journée propre :**

Tess Chatagnon a apporté une boîte de gants de petite taille.

Ethan Covarel nous montre l'esquisse d'une affiche.

Après consultation du calendrier des fêtes et de l'agenda des élus, 2 dates sont proposées :

- Le samedi 18 mai ou le dimanche 19 mai de 9h à 12h.

Les conseillers CME devront consulter leurs parents et les autres enfants pour la prochaine séance.

Résultat du travail en groupe :

- Communication : 2 affiches sont proposées. Le choix sera un mélange des deux versions et la réalisation se fera à la main.
- Matériel : 3 lettres ont été rédigées.
- Zonage : il va dépendre du nombre de participants. Dans l'idéal, les élus souhaiteraient passer dans les rues suivantes : chemin du Lot, du Guyard, de la Croze, autour de la salle des Fêtes, quartier des Millières jusqu'au bois d'Autimont, au stade et avenue des Marais.

## **Questions diverses :**

Une nouvelle règle a fait son apparition à la cantine. Les enfants ont du mal à la comprendre. Madame Ferraris prend note.

Elyne Jouvhomme signale la dégradation d'un panneau rue Centrale juste avant la place du Tailleur dans le sens Ouest/Est.

Maëlys Djellouli demande s'il serait possible de placer un miroir à l'intersection du Chemin de la Fontaine et du Chemin des Bruyères. Monsieur Jouvhomme répond que ce type d'équipement n'est pas autorisé par le Département.

Un trottoir serait le bienvenu chemin des Chapelles : Monsieur Jouvhomme et Madame Ferraris répondent qu'une réflexion sur l'ensemble de la circulation centre village est en cours.

Les élus juniors signalent que certains enfants sautent la barrière à gauche de la porte d'entrée de l'école primaire. C'est dangereux. Les élus adultes sont étonnés car c'est la première fois qu'ils sont informés de telles pratiques.

\*\*\*\*\*

## **Informations diverses**

### **1. Mise à jour de la liste des professionnels de santé**

Vous trouverez, ci-dessous, les coordonnées des professionnels de santé exerçant sur la commune :

Médecin généraliste BREDY :	04 74 54 25 17
Médecin généraliste CATTIN :	04 74 57 91 78
Pharmacien :	04 74 54 27 06
Chirurgien-dentiste :	04 74 54 39 64
Soins infirmiers :	04 74 20 35 33
Kinésithérapeute :	04 74 59 36 10
Diététicien-Nutritionniste :	06 67 45 07 19
Orthophoniste :	06 83 48 12 37
Kinésiologue :	06 50 28 06 95
Psychologue-Psychothérapeute :	06 34 10 29 98
Pédicure-Podologue :	07 86 57 72 84
Ostéopathe :	06 43 14 94 58
Etiopathe :	06 51 55 50 73
Energéticienne (acupuncture) :	06 35 32 43 20
Opticien à domicile :	06 11 33 01 04
Réflexologue plantaire :	06 89 56 18 91
Hypnothérapeute :	06 52 38 33 51
ADMR :	04 74 54 29 45

Si vous connaissez d'autres professionnels de santé voulant s'installer à FARAMANS, contactez la Mairie.

### **2. Locaux disponibles**

Des locaux pouvant convenir pour l'installation d'un nouveau commerce, de professions libérales réglementées, de services, de médecins vont être disponibles au centre bourg.

Si vous connaissez des candidats, adressez-vous à la Mairie (04 74 54 22 97) ou par mail :

[mairie.faramans@gmail.com](mailto:mairie.faramans@gmail.com)

### **3. Grand débat national**

Pour rappel, un cahier de doléances et de propositions a été ouvert, mi-décembre, dans le cadre du « Grand débat National ». Il est à disposition de la population à l'accueil de la Mairie.

### **4. Composteur**

Le SICTOM de la Bièvre organise une commande de composteurs (changement de modèle, de fournisseur et de tarif).

Vous trouverez, en pièce jointe, une fiche descriptive et un bon de commande.

La date limite des commandes est fixée au 1<sup>er</sup> Mars 2019.

\*\*\*\*\*

## Calendrier des Fêtes des prochains mois

<b>Février</b>		
Dimanche 17	Matinée Boudins du Club Sportif Football	Salle d'animation
Dimanche 24	Projection par 38 imageSeconde, à 15h	Salle des fêtes
<b>Mars</b>		
Dimanche 3	Repas de l'ACCA "La Diane d'Autimont"	Salle des fêtes
Dimanche 3	Concours Hunter / CSO Club	Centre équestre
Dimanche 10	Bourse d'échange Moto de Retour de Kick	Base de loisirs
Dimanche 10	Apéritif - vente de gâteaux de l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine Religieux	Salle des fêtes
Mardi 12	Rencontre du Centre de Généalogie, de 14h à 18h	Salle de réunion
Vendredi 15	Représentation théâtrale des "Renaillots en scène", à 20h	Salle des fêtes
Samedi 16	Représentation théâtrale des "Renaillots en scène", à 20h	Salle des fêtes
Samedi 16	Concours La Boule du Marais, à partir de 8h	Base de loisirs
Mardi 19	Commémoration du "Cessez-le-feu en Algérie", à 11h	Monument aux Morts
Samedi 23	Représentation théâtrale des "Renaillots en scène", à 20h	Salle des fêtes
Dimanche 24	Représentation théâtrale des "Renaillots en scène", à 14h	Salle des fêtes
Samedi 30	Stage Zumba-Fitness de Faradanse, de 19h à 21h	Salle des fêtes
<b>Avril</b>		
Vendredi 5	Assemblée générale du CERF, à 20h30	Salle de réunion
Dimanche 7	Journée Portes Ouvertes du Club de l'Amitié	Salle des fêtes
Dimanche 7	Concours CSO Club "Challenge Nord Isère"	Centre équestre
Mardi 9	Chasse à l'oeuf de l'UPIF	Centre du village
Mardi 9	Rencontre du Centre de Généalogie, de 14h à 18h	Salle de réunion
Dimanche 14	Pucier du Sou des Ecoles	Place du Tailleur
Vendredi 26	Projection par 38 imageSeconde, à 20h	Salle des fêtes
Samedi 27	Repas Club de Marche	Salle des fêtes
Dimanche 28	Vente de plants et fleurs de Faradanse	Place du Tailleur
Dimanche 28	Concours CSO Amateur/ Préparatoire	Centre équestre
<b>Mai</b>		
Du 27 avril au 1er mai	Tournée du muguet des Conscrits	
Dimanche 5	Concours La Boule du Marais, à partir de 7h30	Base de loisirs
Mercredi 8	Commémoration de la Victoire du 08 mai 1945, à 11h	Monument aux Morts
Samedi 11	Concours La Boule du Marais, à partir de 8h	Base de loisirs
Mardi 14	Rencontre du Centre de Généalogie, de 14h à 18h	Salle de réunion
Samedi 18	Projection par 38 imageSeconde, à 20h	Salle des fêtes
Jeudi 30	Concours de Pétanque du Club Sportif- Football	Base de loisirs

\*\*\*\*\*

Retrouvez toutes les informations communales sur [www.faramans.fr](http://www.faramans.fr)

\*\*\*\*\*

Pour information, les Professionnels de santé rejoindront l'Espace de Santé d'Autimont le 1<sup>er</sup> Avril.

\*\*\*\*\*

L'inauguration de cet établissement et du bâtiment « Mairie – Agence postale – Ecole primaire » aura lieu le Samedi 6 Juillet 2019.

Toute la population sera invitée à cette manifestation.

\*\*\*\*\*

Le conseil municipal de FARAMANS